



SETCa
FGTB



BBTK
ABVV



Un accord sectoriel pour les travailleurs des CP 201 202.01!

LE PETIT COMMERCE - INDÉPENDANTS ET FRANCHISÉS

Tous les 2 ans, syndicats et organisations patronales se mettent autour de la table pour discuter des améliorations des conditions de travail et de rémunérations des travailleurs du secteur des petits commerces.

Voici un résumé des principales mesures :

1. Une hausse des barèmes et salaires réels :

Cette année, enfin une augmentation forfaitaire viendra augmenter le salaire brut ! à partir du 1^{er} août 2017, € 20 brut se rajouteront à votre barème temps plein. Attention, cette mesure sera proportionnelle au régime horaire prévu dans votre contrat de travail.

2. Un passage plus rapide en catégorie 2 du barème en CP 201 :

Pour les travailleurs des entreprises de moins de 20 personnes, le passage à la catégorie barémique 2 se fera après 6 mois d'ancienneté (en lieu et place de 12 mois).

3. Fini la discrimination pour les moins de 20 ans en CP 201 et 202.01 :

A partir du 1^{er} janvier 2018, les travailleurs de 16 à 20 ans se verront appliquer les mêmes barèmes que les travailleurs plus âgés. Attention, un barème spécifique sera mis en place pour les étudiants et apprentis.

4. Frais de déplacement - une augmentation pour les cyclistes :

À cela s'ajoute une augmentation de l'indemnité pour les personnes se déplaçant en vélo, qui s'élèvera désormais à € 0.23.

5. Aménagement de la carrière :

Le crédit-temps avec motif sera porté à 51 mois (entreprises de 20 travailleurs ou plus). Toutes les mesures crédit-temps et RCC (ex-prépension) existantes et encore légalement possibles ont été reconduites dans le secteur.

6. Intervention crèche et extrascolaire : une augmentation de € 260/an pour les parents de plus de 26 ans !

En CP 201, l'intervention dans les frais d'accueil des enfants (- de 3 ans) et de garderie extrascolaire sont portés à € 780/an pour tous.

En CP 202.01, l'intervention dans les frais d'accueil est portée à € 780/an pour tous et une intervention dans les frais de garderie extrascolaire est introduite pour un même montant annuel.

Enfin, s'ajoute à toutes ces mesures une volonté partagée de discuter de thèmes essentiels pour l'avenir des entreprises et des travailleurs du secteur. Ainsi, 3 groupes de travail se réuniront d'ici deux ans pour parler qualité de travail et flexibilité, discuter de la formation et de la thématique de la réintégration des malades de longue durée.

N'hésitez pas à contacter votre organisation syndicale pour plus d'informations.